

HORAIRES D'OUVERTURE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Publié le 27/08/2020

HORAIRES D'OUVERTURE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mesures sanitaires en raison de l'épidémie de COVID 19

- Accès limité à une personne
- Port du masque obligatoire
- Désinfection des mains obligatoire avant d'entrer au greffe

OUVERTURE LIBRE AU PUBLIC LE MATIN DE 9 H A 12 H

Pour un meilleur accompagnement du justiciable, les demandes d'ouverture d'un rétablissement professionnel, d'une sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire ne se font que sur rendez-vous.

OUVERTURE L'APRES-MIDI EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR LE SITE DU GREFFE

<https://www.greffe-tc-libourne.fr/>

- délivrance de Kbis ou de documents officiels
- demande d'ouverture d'un rétablissement professionnel, d'une sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire
- prévention